

des Hurons, mais aussi de la part des Iroquois, tant contre les Hurons, que contre les Algonquins, leurs plus mortels ennemis.

La flotte était composée de soixante canots Hurons, qui furent rejoints bientôt par 25 canots Iroquois et par 13 canots Algonquins. Rendus aux Trois-Rivières, les sauvages débarquèrent pour allumer le grand feu du Conseil, où devait se régler les clauses du traité, lequel fut accompagné des particularités ordinaires. On suspendit les chaudières de la paix, on enterra le tomahawk et on jeta dans le fleuve la hache de guerre, pour signifier qu'il n'y avait plus besoin d'armes, qu'il n'y avait plus d'ennemis. Ce traité de paix avait lieu en 1624.

Peu de temps après, avait lieu une autre fête, dans un autre genre, une grande fête religieuse, et quand je dis grande fête, ce n'est pas à cause de la pompe avec laquelle elle fut célébrée, ni du grand nombre de ceux qui y prirent part, mais à cause de la dévotion touchante du petit peuple de Québec et de la grandeur de celui qui en était l'objet.

Depuis la fondation de la colonie, les colons avaient toujours eu une vénération particulière pour St. Joseph, et c'est à lui et à la Ste. Vierge qu'on avait eu constamment recours dans les mauvais jours de la colonie. Ce jour là, il s'agissait de l'élection du patron du pays. L'élection se fit suivant toutes les règles requises pour un pareil choix ; les pères Récollets donnèrent leurs votes ; puis tous les habitants vinrent à leur tour, et St. Joseph fut élu patron du Canada, dont, depuis cette époque, il a toujours été considéré comme le protecteur, titre justifié par une protection constante et toute spéciale pour le pays placé sous ses auspices.

Vers l'automne, arrivèrent à Québec trois pères Récollets, de la province d'Aquitaine. Nous avons dit que plusieurs de ces pères étaient venus dans l'Acadie, où ils avaient fondé trois missions, d'où ils étendaient leurs courses évangéliques tout le long du golfe, et on ne sait trop quel motif les amenait en cette ville. Pour s'y rendre, ils avaient remonté la rivière St. Jean, jusqu'au lac Témiscouata, qu'ils avaient traversé ; de là, ils avaient fait un long portage, jusqu'au fleuve qu'ils avaient cotoyé, jusqu'au terme de leur voyage. — Ainsi, dès l'année 1624, trois pauvres missionnaires avaient suivi ce chemin, qui, depuis, a toujours été regardé comme si difficile.

Il y avait déjà quatre ans que Madame de Champlain était venue en ce pays, et au sortir d'une société où elle n'avait manqué de rien, elle avait dû trouver un grand changement dans son genre de vie et éprouver bien des privations, aussi, cette même année, son mari songea-t-il à la ramener en France. Mais avant son départ, il avait tout disposé pour qu'on ne souffrit pas trop de son absence ; il s'occupa de tout, même des bestiaux, lesquels avaient déjà été introduits dans la colonie longtemps auparavant. En effet, dans une carte de l'année 1613, on voit une représentation de Québec, où l'on indique le lieu où se récoltait le fourrage de ces animaux. Ce lieu devait être quelque part où se trouve aujourd'hui le jardin du gouvernement et à cet endroit de la ville qu'on appelle le Cap. Il paraîtrait que les Sauvages auraient cultivé ce terrain avant l'arrivée des Français dans le pays. Quoi qu'il en soit, le nombre des bestiaux s'étant assez rapidement accru, et n'y ayant plus suffisamment de fourrage dans les environs ; Champlain, qui avait entendu parler de belles prairies situées près du Cap Tourmente, y envoya, en 1623, des hommes pour les examiner et on commença à y récolter du foin, qu'on apportait à Québec. Ces prairies sembleraient avoir été celles qui se trouvent aujourd'hui entre le manoir seigneurial et le Cap Tourmente. Il donna aussi des ordres pressants pour terminer au plus vite le fort St. Louis et l'Habitation, en bas de la montagne, dans la crainte de quelque attaque de la part des Sauvages. Avec Champlain se embarquaient Guillaume de Caën, un des chefs de la Société et le père Piat, lequel se rendait en France pour solliciter des secours au nom de ses confrères, dont le nombre était trop petit pour suffire à la conversion des indigènes, et qui manquaient de protecteurs assez puissants pour pourvoir aux dépenses nécessaires. En effet, la protection de la compagnie était loin d'être suffisante, car, au lieu de six religieux qu'elle s'était obligée à entretenir, elle n'en entretenait que trois ou quatre.

Outre le retour en France de sa femme, M. de Champlain paraît avoir aussi eu en vue, dans ce voyage, les intérêts de la colonie, au sujet de laquelle les mêmes voyages qui avaient été faites contre l'ancienne compagnie se renouvelaient encore. Ces marchands non seulement négligeaient complètement les progrès de l'établissement, mais semblaient même y être tout-à-fait opposés. Au lieu, par exemple, de protéger la culture, le gage de la prospérité de la colonie, ils ne faisaient que l'entraver. Ainsi Hébert avait donné l'exemple par son activité entreprenante et son savoir en agriculture ; eh bien ! ce brave cultivateur était sans cesse taquiné et vexé par les membres de la société, et lorsqu'il avait plus de

blé qu'il ne lui en fallait pour son usage, on le forçait de le vendre à la Compagnie, à un prix fixé par elle, le privait ainsi du bénéfice qu'il aurait pu faire en le vendant à d'autres au prix qu'il eût voulu. Et par suite de cette odieuse conduite, le découragement s'était emparé des autres colons, découragement qui avait été tel que, lorsque les pères Jésuites arrivèrent dans le pays, l'année suivante, ils ne trouvèrent, suivant le père Lallemant, que vingt arpents de terres cultivées, et pourtant il y avait dix-sept ans que le Canada était habité, et la Compagnie avait retiré de grands profits de la traite avec les Sauvages. Sans doute, celle-ci faisait aussi de fortes dépenses ; mais ce qu'elle donnait aux indigènes était peu précieux et elle en recevait en échange des fourrures d'une haute valeur, et en quantité considérable. Pour s'en faire une idée exacte, remarquons que de 1624 à 1625, la compagnie Hollandaise de Manhatte, trafiqua 4,000 peaux de Castor, tandis que l'année précédente, en Canada, on en avait obtenu de 15,000 à 20,000, et une année, on en ramassa même jusqu'à 22,000, cinq fois plus, par conséquent, que les Hollandais. Ainsi la Compagnie avait intérêt à maintenir l'état actuel de choses, de peur de concurrence ; c'est pourquoi elle s'occupait si peu de soutenir la colonie, tandis que ses intérêts étaient dans un état si prospère.

A son arrivée en France, Champlain trouva un changement important survenu depuis son départ. Le duc de Montmorency, las des tracasseries de sa vice-royauté, l'avait cédée pour une faible somme à son neveu, Henri de Lévis, duc de Vaudour, dont la famille, fort ancienne, prétendait descendre du Patriarche Jacob, par Lévi, un de ses douze fils. On dit à ce sujet, qu'on voyait autrefois dans une chapelle de cette famille, un tableau représentant la Ste. Vierge et un membre de la maison de Lévis, le chapeau à la main. La Ste. Vierge disait au second : " Couvrez-vous, mon cousin," et celui-ci répondait : " C'est mon bon plaisir, ma cousine."

Le but du duc en achetant la charge de vice-roi du Canada, était bien moins l'avantage temporel que l'avantage spirituel du pays, et pour cela il voulait favoriser les missions de tout son pouvoir en y mettant même de sa bourse. Les pères Récollets avaient conçu l'idée d'appeler à leur secours un ordre qui eût à sa disposition des moyens qu'ils n'avaient pas eux-mêmes, et c'est dans cette vue que le père Piat s'adressa à la Compagnie de Jésus, dont le père provincial accepta avec plaisir les propositions. Déjà le duc avait aussi songé à envoyer des Jésuites en Canada, mais il eut besoin d'employer toute son autorité pour décider les chefs de la compagnie, qui étaient calvinistes, à admettre les nouveaux missionnaires dans la colonie. Ils n'avaient pas fait de difficultés pour l'admission des Récollets, qui n'avaient pas de protecteurs puissants et ne jouissaient pas d'une bien grande influence ; mais, quant aux Jésuites, ils avaient raison de les craindre, car ils savaient que c'était un ordre extrêmement puissant, qui comptait nombre d'influents défenseurs et qui saurait bien au besoin faire écouter ses plaintes. Enfin, il fallut céder devant le langage ferme du nouveau vice-roi ; et bientôt partaient, pour le Canada, trois pères et deux frères de l'ordre de St. Ignace de Loyola. — C'étaient les pères Lallemant, Brébœuf et le père Masse, le même que nous avons vu rendre tant de services à la colonie du Port-Royal ; avec eux venait un autre Récollet, le père de la Roche Dailion, qui appartenait à l'illustre maison des comtes du Lude.

M. de Champlain demeura encore quelque temps en France pour ses affaires ; le duc l'avait confirmé dans sa charge de lieutenant-général, et l'on trouve encore, cette fois, parmi les pouvoirs qui lui sont accordés par sa commission, celui de chercher un chemin pour conduire à la Chine et aux Indes.

Rendus à Québec, les Jésuites s'aperçurent de suite qu'on ne désirait pas les y voir, et malgré la bienveillance dont Guillaume de Caën les avait entourés pendant la traversée, il était évident qu'on les avait fort mal annoncés dans la colonie et que les esprits étaient prévenus contre eux ; car personne ne voulait les recevoir. Mais les pères Récollets vinrent leur offrir de partager leur maison, où les deux ordres vécurent ensemble pendant deux années.

Ce qui étonna surtout les Jésuites, ce fut de trouver ici un livre, intitulé Anti-Cotton, ouvrage qui avait été publié en France contre la Compagnie de Jésus, et qui représentait cette Compagnie sous les couleurs les plus odieuses. Un exemplaire de ce livre avait été envoyé dans la colonie, où l'on se le passait de main en main. Mais bientôt les vertus des nouveaux pères leur attirèrent le respect des colons, tous les soupçons injurieux s'évanouirent, le livre fut jeté au feu, et l'on comprend que ces calomnies ne font que prouver davantage le mérite d'hommes pour lesquels les ennemis de la religion ont une haine si violente.

ARTHUR CASGRAIN.

(A continuer.)